

LES 5 PRINCIPAUX FAITS CONCERNANT L'ACCUSATION PUBLIQUE

Mars 2021

Connaissez les faits, faites un plan et parlez-en à un ami. Certaines personnes craignent de demander des prestations publiques pour les membres de leur famille admissibles, comme les enfants, en raison de leur propre statut d'immigrant. Vous avez des droits dans ce pays, quel que soit votre lieu de naissance. Nous vous encourageons à vous renseigner sur votre situation.

La charge publique est un terme de la loi sur l'immigration qui décrit une personne qui dépend principalement du gouvernement pour son soutien. Les fonctionnaires de l'immigration examinent les demandes de visa et de carte verte pour déterminer si une personne est susceptible de devenir une charge publique, en fonction de ses revenus, de son âge, de la taille de sa famille, de sa santé, de son éducation, de son emploi et de son affidavit de soutien (contrat avec un sponsor).

1

La charge publique ne s'applique pas à tout le monde. Les réfugiés, les asilés, de nombreux survivants de la traite des êtres humains, de la violence domestique et d'autres crimes graves, ainsi que de nombreux autres immigrants "humanitaires" ne sont pas concernés. Les résidents permanents légaux (ou les personnes ayant une "carte verte") ne sont pas soumis à un test d'accusation publique, sauf s'ils quittent les États-Unis pendant plus de 180 jours et cherchent à y revenir.

2

La plupart des prestations publiques n'affectent pas le statut d'immigration d'une personne. Les prestations suivantes ne sont pas prises en compte lors d'une décision relative à la charge publique :

- Programmes d'aide à la nutrition et au logement, notamment SNAP, WIC, repas scolaires, section 8 et logement public ;
- Les paiements en espèces destinés à un usage spécifique, comme l'aide à l'énergie domestique ou la garde d'enfants.
- Les secours d'urgence en cas de catastrophe, y compris l'assistance en cas de pandémie et de COVID-19, comme les tests, les traitements, les vaccins, les chèques de paiement d'impact économique (chèques de relance), les aides financières ponctuelles et les programmes alimentaires comme le P-EBT.
- Les services communautaires comme les banques alimentaires et les refuges,
- Medicaid et les autres programmes de soins de santé ne sont pris en compte que s'ils paient des soins de longue durée, comme dans une maison de retraite.
- Prestations "gagnées" telles que la sécurité sociale, la retraite, les prestations de vétérans.



Protecting Immigrant Families Michigan:

<https://michiganimmigrant.org/protecting-immigrant-families-michigan>

3

Seules quelques prestations sont prises en compte dans l'examen de la charge publique. Il s'agit des prestations suivantes

- L'aide en espèces qui est destinée à payer les frais de subsistance courants, comme le SSI ou le TANF ; et
- Les soins institutionnels à long terme payés par Medicaid ou un autre programme gouvernemental.

Si vous avez eu recours à ces programmes spécifiques dans le passé, vous avez encore une chance de montrer que vous n'êtes pas susceptible de devenir une charge publique. Les fonctionnaires de l'immigration doivent tenir compte de toutes vos circonstances lorsqu'ils examinent votre demande de carte verte ou de visa. Il s'agit notamment de votre âge, de votre état de santé, de vos revenus, de vos biens, de vos ressources, de votre éducation/compétences, de la famille que vous devez entretenir et de la famille qui vous entretiendra.

4

Les avantages non monétaires utilisés par les membres de la famille n'auront pas d'incidence sur votre statut d'immigration. Les membres de la famille, y compris les enfants, peuvent demander les prestations publiques qui les aident à s'épanouir. Il existe une exception : si vous dépendez d'une aide en espèces, comme le SSI ou le TANF, reçue par les membres de votre famille, celle-ci peut être prise en compte si elle constitue votre seule source de soutien.

5

Vos informations personnelles sont protégées. Les lois fédérales et d'État protègent généralement la vie privée des personnes qui demandent ou reçoivent des prestations publiques. Les demandes de programmes publics ne doivent pas demander d'informations sur le statut d'immigration des personnes qui ne demandent pas à bénéficier de prestations pour elles-mêmes. Les organismes de prestations peuvent partager des informations avec d'autres organismes publics uniquement dans le but de gérer leurs programmes, à quelques exceptions près. Vous ne devez fournir que les informations nécessaires dans la demande.

Obtenez les faits, faites un plan. L'information, c'est le pouvoir !

Pour savoir ce que cette nouvelle règle signifie pour vous, rendez-vous sur www.keepyourbenefits.org pour un examen personnalisé.

Si vous allez bientôt demander votre carte verte, travaillez avec votre avocat pour déterminer comment ces changements pourraient vous affecter, vous ou votre famille. Si vous avez besoin d'une assistance juridique gratuite ou à faible coût, trouvez une organisation de services juridiques près de chez vous à l'adresse suivante :

<https://www.immigrationadvocates.org/legaldirectory/>.